



Compte rendu de séance

Séance du 4 Avril 2022

L'an 2022 et le 4 Avril à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, la Mairie sous la présidence de FLORES Christiane, le Maire.

Présents : Mme FLORES Christiane, le Maire,
Mmes : BEAUDOIN Marie-Laure, DAMION Aleida,
MM : BERTON Jean-Luc, BOURGEOIS Fabien, NIKITINE Joël, OZANNE Marc

Absents et excusés ayant donné un pouvoir : M. SELVON Christian à Marie-Laure BEAUDOIN, M. Eric GAMARD à M. Fabien BOURGEOIS, Mme Caroline GAUBERT à M. Marc OZANNE, M. Fabien AVRIL à Mme Aleida DAMION

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 11
- Présents : 7

Date de la convocation : 28/03/2022

Date d'affichage : 28/03/2022

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Sous-Préfecture de MONTARGIS
le : 04/04/2022

et publication ou notification
du : 04/04/2022

A été nommé(e) secrétaire : M. Marc OZANNE

Approbation du compte-rendu du conseil du 21 février 2022

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

- Approbation du compte de gestion
- Approbation du compte administratif 2021
- Affectation du résultat 2021
- Approbation et vote du budget 2022
- vote des taux d'imposition 2022
- Attribution et vote des subventions de 2022

• **Approbation et vote du budget 2022**

Madame le Maire présente le budget 2022 de la commune, qui s'établit comme ci-dessous. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget primitif 2022 de la commune.

Section de fonctionnement "Dépenses" :

011 : charges à caractère général :	93 210,00 €
012 : charge du personnel :	80 030,00 €
014 : atténuation de produits :	44 400,00 €
65 : autre charge de gestion courante :	75 902,00 €
66 : charges financières :	5 867,48 €
67 : charges exceptionnelles :	300,00 €
023 : virement à la section d'investissement :	91 151,72 €
Total de la section de fonctionnement dépenses :	390 861,20 €

Section de fonctionnement "Recettes" :

64 : charges de sécurité sociale et de prévoyance :	200,00€
70 : produits des services du domaine et ventes diverses :	5 100,00 €
73 : impôts et taxes :	195 600,00 €
74 : dotations, subventions de participations :	62 960,00 €
75 : autres produits des gestions courantes :	30 100,00 €
76 : produits financiers :	4 400,00 €
77 : produits exceptionnels :	360,00 €
002 : résultat de fonctionnement reporté :	92 141,20 €
Total de la section de fonctionnement recettes :	390 861,20 €

Section d'investissement "Dépenses" :

13 : amendes de police :	1 500,00 €
16 : emprunts et dettes assimilés :	70 938,08 €
20 : immobilisations incorporelles :	2 600,00 €
21 : immobilisations corporelles :	30 800,00 €
23 : immobilisations en cours :	34 794,71 €
001 : Solde exécution de la section d'investissement reporté	100 072,00 €
Total de la section d'investissement dépenses :	240 704,79 €

Section d'investissement "Recettes" :

10 : dotations, fonds et réserves :	7 980,43 €
1068 : Excédents de fonctionnement capitalisé :	100 072,35 €
13 : subventions d'investissement :	38 500,29 €
16 : emprunt et dettes assimilées :	3 000,00 €
021 virement de la section de fonctionnement :	91 151,72 €
Total de la section d'investissement recettes :	240 704,79 €

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

• **Vote des taux d'imposition 2022**

Madame le Maire propose au conseil Municipal d'augmenter les taux d'imposition pour l'année 2022. Les taux de 2021 étaient les suivants :

- taxe foncière (bâti) : 33,62 %,
- taxe foncière (non bâti) : 42,95 %

Après délibération, les taux passeront en 2022 à :

- taxe foncière (bâti) : 34,96 %,
- taxe foncière (non bâti) : 44,66 %

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

• **Attribution et vote des subventions de 2022**

Madame le Maire présente les demandes de subventions reçues de différentes associations. Le Conseil Municipal décide d'attribuer les subventions suivantes :

- Le Cercle Jean Richepin : 500,00 €
- HBC Lorris : 100,00 €
- Les restaurants du coeur : 100,00 € (C : 1 A : 0 P : 10)
- L'école en couleurs (APE du Joudry) : 100,00 €
- Société Protectrice des Animaux (SPA) : 50,00 €
- AAMAL (Association des Anciens Maires et Adjoints du Loiret) : 20,00 €
(C : 0 A : 7 P : 4)
- SEPA de Bellegarde : C : 11
- Association Prévention Routière : C : 11
- La Ligue contre le cancer : C : 11
- France Alzheimer : C : 11

• **Demande de subvention au Département du Loiret au titre de l'aide des communes à faible population**

Madame le Maire informe qu'il est nécessaire de changer le poste informatique de la secrétaire de Mairie. Plusieurs devis ont été demandés :

- IDP informatique d'un montant de 1521,00 € HT
- Koesio d'un montant de 1581,54 € HT
- Rex Rotary d'un montant de 2354,20 € HT + 15,00 € HT/mois (garantie totale pièce et main d'œuvre).

Après en avoir délibéré et l'unanimité, le conseil a porté son choix pour IDP informatique.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle va solliciter une subvention au Département du Loiret au titre de l'aide des communes à faible population pour le changement du poste informatique à :

- IDP d'un montant de 1521,00 € HT

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal a :

- adopte le projet d'achat,
- autorise Madame le Maire à déposer un dossier de candidature au Département,
- sollicite le soutien financier du Département au titre de l'aide des communes à faible population.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

Madame le Maire informe le conseil de la nécessité de changer l'imprimante multifonctions car la maintenance revient chère et les pièces vont disparaître. Après réflexion, il serait préférable de louer. Il a été demandé des devis auprès de :

- Dactylburo : location de matériel : 169,00 € HT/trimestre et participation aux frais de port (toners) de 6,00 € HT/trimestre,
- Rex Rotary : 390,00 € HT/trimestre

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil a retenu la société Dactylburo à Villemandeur.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

• **Demande de subvention auprès du Département**

Madame le Maire propose au Conseil d'organiser une prestation pour les habitants de la commune de Coudroy à l'occasion du 14 juillet 2022.

Cette prestation sera animée par M. DELMAS et Mme COLLADANT pour leur spectacle d'un montant de 850,00 € TTC.

Après en avoir délibéré et l'unanimité, le Conseil Municipal donne un avis favorable.

Dans le cadre de l'aide aux communes à faible population, le Conseil Municipal sollicite une subvention auprès du Département du Loiret, avec autorisation de préfinancement.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

Complément de compte-rendu :

Madame le Maire et la secrétaire de Mairie, à leur demande, ont rencontré Mme BOURGEOIS (Service de Gestion Comptable de Montargis), qui se déplace dans les communes afin de les aider pour la comptabilité. Suite à cet entretien, quelques décisions seraient à prendre :

- dissoudre le CCAS, mais avant il faudra délibérer et en informer les membres du Conseil d'Administration. Le budget du CCAS sera intégré dans celui de la commune. Le CCAS deviendrait la commission d'aide sociale. Madame le Maire souhaite garder les membres extérieurs.

- créer une régie avec un régisseur et un régisseur suppléant. Une délibération sera à prendre au prochain conseil.

- Suite à des demandes, Madame le Maire s'est renseignée auprès d'orange pour mettre la WIFI dans la salle Maryse Bastié. Le montant est de 47,00 € HT/mois (installation gratuite). A revoir

- Réunion publique pour la fibre le 30/03/2022 avec M. Frédéric NERAUD et LYSSEO. Ce sera opérationnel avant la fin de l'année 2022.

- RDV le 31/03/2022 avec le notaire, Maître BOURGES et M. GAMARD pour la vente du terrain.

- Hélène REMBERT sera en formation le 07 et 08/04/2022.

- Organisation du bureau de vote pour les élections présidentielles du 10 et 24 avril 2022 :

Présidente : Mme Christiane FLORES

Secrétaire : Mme Aleïda DAMION (1er tour et 2ème tour)

1er tour

8 h - 11h30 : M. STROBEL, M. QUINET, M. VASINIAC

11h30 - 15h 30 : M. OZANNE, Mme GAUBERT, M. NIKITINE

15h30 - 19 h : Mme FLORES, Mme PELTIER, M. AVRIL

2ème tour :

8 h - 11h30 : M. STROBEL, M. QUINET, M. VASINIAC

11h30 - 15h 30 : Mme BEAUDOIN, M. BOURGEOIS, M. NIKITINE

15h30 - 19 h : Mme FLORES, Mme GAUBERT, M. OZANNE

Questions diverses :

- Mme DAMION demande où en est le notaire pour la convention d'entretien. Mme le Maire a relancé le notaire à ce sujet fin mars 2022.

Séance levée à : 21h00

En mairie, le 05/04/2022

Le Maire

Christiane FLORES



